Mairie de Cras

LA CRAZETTE N°50

Chers habitants de CRAS,

L'année 2020 touche à sa fin. Les fêtes de Noël approchent. Un Noël particulier, car entaché par les contraintes sanitaires qui sont les nôtres depuis février. Lorsque je fais appel à ma mémoire, il me revient toujours à l'esprit l'édito du journal communal de 2004, rédigé par notre Maire de l'époque, René Mermet-Gerlat, dans lequel on pouvait lire : «*Nous rêvons tous d'un monde plus sûr, sans guerre, sans attentat, sans accident d'avion, sans tremblement de terre, sans enlèvement d'enfant, sans assassinat, sans maladie et sans pauvreté...*» Je me permettrai d'ajouter sans violence de quelque nature que ce soit.

Hélas, 16 ans après force est de constater que le résultat n'est pas au rendez-vous. Ce virus, qui s'est invité dans le paysage nous laisse tous déconcertés, presque incrédules. Pourtant, nous n'avons pas le choix. Nous devons impérativement respecter les consignes même si elles sont synonymes de contraintes majeures, nous privant partiellement et momentanément de cette liberté si chère à nos yeux. N'oublions jamais que la santé est un bien précieux que l'on ne peut pas acheter même avec beaucoup d'argent.

Heureusement, une fois encore, la solidarité est bien présente, tant au plan communal où chacun veille sur ses proches, qu'au plan familial ou amical, ou tout simplement proche parce que dans un environnement immédiat. Le centre communal d'action sociale de Cras, en partenariat avec celui de Morette, a mis en œuvre la confection de colis festifs à destination des aînés des deux communes, afin de ne pas rompre cette convivialité à laquelle nous sommes tous très attachés, et qui se traduit habituellement par un repas réunissant les plus de 70 ans des deux communes. Il en sera ainsi cette année mais ne perdons pas espoir, il y aura des temps meilleurs !

Au plan intercommunal, dans le cadre de la mission qui m'a été confiée, je me suis bien sûr attachée à faire en sorte que les associations caritatives, restos du cœur, secours populaire, secours catholique, croix rouge... puissent bénéficier d'un soutien renforcé car leur rôle est immense. Les enfants des écoles, contraints de porter le masque dès 6 ans, viennent de recevoir un masque lavable, financé par la communauté de communes. Le service économique s'est également engagé dans des actions fortes de soutien au commerce local. La solidarité n'est donc pas un vain mot et c'est un réconfort pour nous tous.

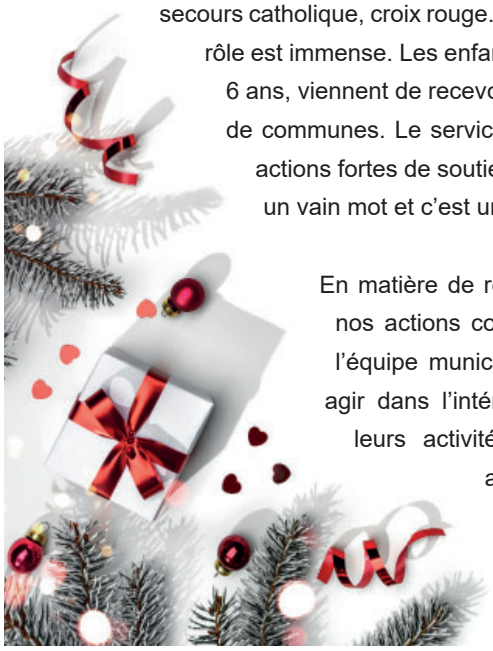

En matière de réalisations, l'année 2020 a été bien perturbée et nos actions communales ont pris du retard. Quoi qu'il en soit, l'équipe municipale est sur le pont et met tout en œuvre pour agir dans l'intérêt général. Les associations ont vu également leurs activités ralentir, même s'arrêter complètement. Les activités festives, particulièrement «le repas autour du monde» qui a lieu le 11 novembre de chaque année, ou la traditionnelle «mondée» organisée par les agriculteurs début janvier, ont du être annulés.

suite page suivante

SOMMAIRE

PAGES 2-3
COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PAGES 4-5
NOS PETITES CRASPOUILLES

PAGES 6-9
L'ACTUALITÉ DE NOTRE VILLAGE

PAGE 10-13
LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

PAGE 14
NOTRE HISTOIRE : CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Je profite de la parution de ce dernier journal de l'année pour adresser un grand merci à tous les acteurs du monde économique, enseignants, personnels communaux et syndicaux, présidents d'associations, membres actifs, bénévoles, et élus, qui s'engagent à maintenir les conditions optimales et l'harmonie sociale indispensables pour que la violence de cette période soit amoindrie.

Sachant d'ores et déjà que la cérémonie des vœux de début janvier ne pourra être effective, je terminerai mon propos en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous de traverser cette période de fin d'année entourés de celles et ceux qui vous sont chers. Prenez soin de vous et de vos proches. Et tous ensemble, soyons optimistes car l'année 2021 sera forcément bien meilleure que celle qui se termine.

Recevez, chers habitants de Cras, l'amitié respectueuse de toute l'équipe municipale.

Le Maire,
Nicole Di Maria, et toute son équipe

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : **www.cras38.fr**

Seules sont présentées, ci-dessous, de manière résumée, les délibérations et points importants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-30 : MUTUALISATION DES ACHATS DE MATERIEL DE PROTECTION SANITAIRE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU COVID 19 AVEC SMVIC
Acceptation après délibération de la convention de mutualisation des achats de matériel de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du COVID 19, avec Saint Marcellin Vercors Isère.

2020-31 PLU ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE ET UNIQUE
Validation de l'ouverture d'une enquête publique conjointe et unique concernant le projet de PLU intégrant la partie eaux et assainissements et les réseaux d'écoulement des eaux de pluie.

QUESTIONS DIVERSES :
- Comice Agricole des 4 cantons (Vinay, St Marcellin, Pont en Royans, Tullins) prévu en août 2021, si la situation sanitaire le permet. Si les communes de Cras et Morette sont choisies par les organisateurs du Comice, les communes devraient financer l'installation d'un chapiteau pour 500 personnes et pour un montant de 6000€ à répartir entre les deux communes. Le bénéfice du Comice est reversé en partie aux associations locales qui ont participé à la bonne organisation de la manifestation.
- Ponts : les gardes corps de 2 ponts sont en très mauvais état. Les travaux pourraient s'élever à environ 10 000€ HT. Demande d'aide financière à déposer au Département.
- Panneau de signalisation : Prévoir le changement du panneau d'interdiction poids lourd « *Entrée du chemin de la Pérola* » à partir de la Départementale 153.
- Ecole maternelle : les travaux d'aménagement de la cour et la réfection du système de chauffage sont terminés. Grand succès auprès des parents/enfants/enseignants
- Charte forestière : toutes les manifestations à destination des écoles sont annulées.
- Chemin forestier : compte tenu des difficultés d'accès aux différentes coupes de bois situées le long du chemin des Crêtes, réactualisation de l'étude afin d'envisager le cas échéant la mise en œuvre des travaux de finalisation d'une piste forestière.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020

2020-32 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 : ÉTUDES
Les frais d'études référencés ci-après ont été suivis de travaux et doivent être transférés du compte 203 au 231.
Etude : annexe four à pain pour un montant de 1680€ et l'étude de l'école maternelle « aire de jeux » pour un montant de 900€. Décision modificative :
- dépenses investissement: +2 580€ en opération d'ordre chapitre 041 (compte 231)
- recettes investissement: +2 580€ en opération d'ordre chapitre 041 (compte 203)

2020-33 : REMBOURSEMENT D'UN ACHAT FINANCÉ PAR UN ÉLU
Autorisation des membres du conseil municipal à rembourser une facture d'un montant de 43.48€ réglée par un membre du conseil municipal, pour un achat de fournitures lié à une mission d'archivage.

2020-34 : REVALORISATION DES INDICES DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (LOGEMENTS COMMUNAUX) ET AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION
Comme chaque année et conformément aux baux signés entre les locataires et la commune, une augmentation basée sur l'indice IRL peut être appliquée concernant les loyers des 2 logements de la commune. Le conseil municipal décide la modification des contrats de location, liée aux contraintes de stationnements des véhicules des locataires et à l'entretien des parties communes : augmentation des loyers sur la base de l'IRL en vigueur, rédaction d'un avenant aux contrats de location concernant le stationnements de véhicule et l'entretien des parties communes et mandat du maire pour toutes les formalités à effectuer.

2020-35 : CONVENTION DE MUTUALISATION DU VÉHICULE « CAMION DE CURAGE » DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTÉ
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la convention entre la régie Eau et Assainissement de SMVIC et la commune, afin de déterminer les modalités de prêt d'un véhicule « Cureuse » avec chauffeur de la régie. Un forfait sera appliqué à l'encontre de la collectivité demandeuse en fonction de la mobilisation du véhicule et du chauffeur : Forfait journalier : 500.00 € HT et un Forfait demi-journée : 250.00 € HT

2020-36 : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :
Mise à jour du plan communal de sauvegarde :
- Il a pour objectifs l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, avec recensement et analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations (art. R 731-1 du code de la sécurité intérieure).
- Il comprend le document d'information communal sur les risques majeurs, le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales, l'organisation assurant la protection, le soutien de la population et le cas échéant, les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile. Il est éventuellement complété par : l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité ; les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux, la désignation de l'adjoint ou du conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, l'inventaire des moyens propres de la commune ou pouvant être fournis par des personnes privées implantées sur le territoire communal,
les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles sur le territoire de la commune des risques recensés, les modalités d'exercice permettant de tester le plan communal de sauvegarde et de formation des acteurs, le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile par toute personne publique ou privée implantée sur le territoire de la commune, les modalités de prise en compte des personnes qui se mettent bénévolement à la disposition des sinistrés, les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.
Un groupe de travail composé de MM. MARTOIA, DELACOUR, VEYRET et MICHEL est mandaté pour effectuer cette mise à jour.

2020-37 : LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE RECENSÉE AU 1er JANVIER 2020
Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale ; celle-ci, déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Le conseil municipal, après délibération, précise que le linéaire de voirie représente un total de 7280m.

2020-38 : PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTECOMMUNAL :
Le Maire rappelle la définition du PLU, document d'urbanisme qui à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Elle rappelle également l'élaboration du PLU de la commune, pour lequel l'enquête publique a du être reportée compte tenu de la situation sanitaire. Elle précise également l'objectif essentiel d'un PLU I, qui est de consolider les politiques régionales et nationales d'aménagement et ainsi de promouvoir la reconnaissance du territoire. Après rappel des documents « cadre » et débat autour de l'intérêt de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, lequel devra intégrer les diagnostics et les enjeux déjà identifiés au plan communal, les élus sont favorables à l'unanimité pour l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

2020-39 : DEMANDE DE SUBVENTION : PLAN DE RELANCE « TOITURE ATELIER »
La toiture du bâtiment « atelier communal » nécessite une rénovation suite aux intempéries de juin 2019 et celle-ci a été inscrite comme opération d'investissement sur le budget communal 2020. Le projet de cette rénovation s'élève à 70 000€ HT, payé en partie par la compagnie d'assurances, une subvention du Département, un financement Etat et des fonds propres communaux.

QUESTIONS DIVERSES :
Aménagement Centre Village : Un projet est à l'étude. Présentation en est faite par M. MARTOIA Adjoint chargé des travaux.
Projet « route de la noix » : Présenté par M. SOEHNLEN. Il s'agit d'une étude intercommunale de tracé de piste cyclable au départ de TULLINS en direction de VINAY via MORETTE, CRAS, CHANTESSE, L'ALBENC, répondant à la fois à un objectif de déplacement doux (vélo et /ou vélo électrique) et à une valorisation du patrimoine culturel.

DIVERS :
- Crazette : distribution avant Noël.
- Point sur la situation sanitaire.
- Fermeture Mairie fin d'année : du 22 décembre au soir au jeudi 31 décembre.

ETAT CIVIL 2020

Naissances :
Franco le 24 juillet
Tiago le 28 septembre

Décès :
Jean Sibut le 06 juin
Jean-Pierre Mangione le 23 juin
Stéphane Gillibert le 03 juillet

L'équipe de la Crazette

Responsable de la publication : Nicole Di Maria
Impression & Distribution : Mairie de Cras
Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort, Olivier Soehnlen
Mise en page : Olivier Soehnlen
Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Laurence Fort
Contribution : Mairie, école et associations de Cras, Mairie de Tullins
Photos : Hélène Camus-Seller, Jean-Marie Delacour, Robert Firmin, Christian Rocher, Olivier Soehnlen

EN ROUTE POUR LA FÊTE DU LIVRE 2021 À LA MATERNELLE

Il y a quelques jours, les élèves de l'école maternelle ont vu arriver dans leur école, Nicolas, un auteur-illustrateur, venu les aider à réaliser le livre de la classe, qui sera présenté à la Fête du Livre en mai prochain, et dont le thème est la BD (Bande Dessinée).

Avec leur maîtresse Catherine, ils ont commencé à dessiner avec beaucoup d'attention les premiers personnages de leur future BD. Ils poursuivront ce projet jusqu'en mars. D'ici là, Nicolas reviendra à nouveau les voir pour les aider à finaliser les dessins et les bulles qui composeront le livre.

SORTIE NATURE DES CM

Nous avons fait une sortie le mardi 29 septembre 2020 au site de la Chevalière, sur la commune de Chantesse. Comme accompagnateurs, il y avait : Hélène notre maîtresse, Pauline la maman de Nolan et Frédéric le papa de Léane. Nous sommes allés à pied en rang de deux élèves. Là-bas, nous avons fait des groupes de 4 ou 5 enfants.

Comme ateliers, nous avons fait :
- du land art : dessins que l'on forme avec des éléments de la nature
- une recherche d'indices de vie : des crottes, des noisettes mangées, des traces d'animaux…
- une étude des écorces d'arbre de la forêt
- une observation de la mare : des oiseaux, des libellules, des grenouilles.

Nous avons adoré. Maintenant, nous allons y retourner à chaque saison pour voir l'évolution du site.

Malo, Ambre, Cléa, Juliette, Marwane

remue méninges

1 Mon premier, on peut le tirer.
Mon second, les vaches en ont.
Mon tout sert à pêcher les poissons.

2 Mon premier, on le prend tous les jours de Morette à Cras.
Mon deuxième, on mange dessus.
Mon tout, on le porte sur le dos pour aller à l'école.

3 Mon premier est la première syllabe de ce qu'on a sur la tête.
Mon deuxième est la première partie du mot valet.
Mon tout est l'animal préféré de beaucoup d'enfants.

4 Mon premier vit dans les égouts.
Mon second, on en boit tous les jours.
Mon tout est un objet qu'on utilise pour enlever les feuilles du jardin.

Réponses des charades
1 Filet
2 Cartable
3 Cheval
4 Râteau

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGE

quelques chiffres

Les relevés des vitesses de circulation effectués aux entrées du village par le département entre le 05/01/2016 et le 14/01/2016, montrent qu'en moyenne les véhicules roulent à 74 km/h (alors qu'elle est limitée à 30 km/h).

Le comptage sur 24 heures indique qu'en moyenne un véhicule traverse le village toutes les minutes, soit 1400 véhicules / jour.

La commune de Cras engage une réflexion afin d'aménager les 3 principales entrées du village, l'objectif visé étant de sécuriser la circulation des voitures, et incidemment des piétons, par un abaissement de la vitesse et du nombre de véhicules traversant quotidiennement le village par les départementales D153 et D201.

Les riverains inquiets nous ont signalé à plusieurs reprises la vitesse anormalement élevée des véhicules traversant le village. Les élus souhaitent créer un aménagement de sécurité cohérent et durable, afin d'obtenir une circulation apaisée dans notre village.

Les 3 entrées de village étudiées

Route du Moulin (entrée Cras)

Les projets sont actuellement en cours d'études techniques, le conseil municipal espère obtenir rapidement la validation de ces propositions par le Département.

Les finances de la commune ne pouvant supporter la totalité des travaux dans l'immédiat, ceux de la route du Moulin et de la route de la Bascule seront réalisés en priorité. L'aménagement de la route des Enchappes, plus complexe, sera réalisé ultérieurement.

dans le détail

Ces projets constitués de ralentisseurs (plateaux, dos d'ânes) et d'écluses réduisant par endroit la largeur de la chaussée (les ilots paysagés positionnés en alternance seront réalisés avec des bordures, de préférence en pierre naturelle.

Des places de stationnement pourront être envisagées par endroit. Ces aménagements prendront en compte le respect des règles de sécurité et la signalisation routière, tout en améliorant l'aspect de notre village.

Bascule ->

<- Lavoir

D153

Tullins ->

L'ACTUALITÉ DE NOTRE VILLAGE

en bref

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Pour mémoire la commune de Cras fut classée en 2015 village prioritaire pour le déploiement de la fibre (à l'époque de l'ancienne communauté de communes de Vinay). Elle conserva cette priorité en 2017 lors de la création de la nouvelle communauté de communes SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté). La première phase du projet devait se dérouler en 2020 : pose du câble principal venant de Tullins et allant jusqu'à l'Albenc, et raccordement des bâtiments communaux et des entreprises au nouveau réseau. Le village aurait été progressivement connecté à la fibre dans le courant de l'année suivante.

Force est de constater que rien ne s'est passé, à part une petite tranchée au rond point de la bascule avec la mise en place d'un local technique enterré au mois d'octobre.

Le Conseil Départemental a revu sa copie : nous ne sommes plus prioritaires. Le déploiement de la fibre à Cras est maintenant prévu dans la tranche 2021-2024. La municipalité s'est émue de ce constat auprès du conseiller départemental. Elle lui demande de ne pas nous oublier.

La Mairie de Cras participe à la transition énergétique

Durant la précédente mandature, nous avons réalisé des travaux d'isolation thermique du bâtiment mairie-école, repris le pilotage du chauffage de l'école maternelle, et changé la plupart des lampes de l'éclairage public. Ces actions nous ont permis de diminuer les consommations et de mieux organiser la distribution du chauffage dans les bâtiments. D'autres réalisations de ce type devraient se dérouler à la salle des fêtes dans les années à venir.

Les bâtiments de la commune sont dispersés et quasiment tous dotés d'un chauffage électrique. De fait, il est peu probable d'envisager dans un avenir proche le remplacement de cette source de chaleur. Alors comment la commune peut-elle contribuer à la transition énergétique ?

Une organisation citoyenne – la centrale villageoise Wattisère - nous a contactés il y a un an pour présenter ses actions prévues sur notre territoire, en l'occurrence proposer une production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques installés sur un toit bien orienté au soleil. Le toit du bâtiment «Aplomb» est éligible. Après plusieurs échanges au sein du conseil, nous avons décidé en juillet dernier de poursuivre les discussions avec Wattisère (Cf Crazette n°49, page 3). Un document public a été diffusé en octobre et la convention associant la commune de Cras et la centrale villageoise Wattisère est en cours de relecture.

L'accord entre les deux parties est le suivant :

La commune loue le toit pour une somme symbolique avec un contrat d'une durée de 20 ans,

Wattisère dépose une installation de production photovoltaïque qui lui appartient ; elle en assure la maintenance.

Wattisère revend l'énergie produite à un distributeur d'énergie,

Au terme du contrat, soit après 20 ans, la commune devient propriétaire de l'installation en l'état, suivant son choix : revente ou autoconsommation de l'énergie produite.

La durée de vie des panneaux est estimée à 30-35 ans et, au bout de 20 ans, un panneau produit encore 90% de ce qu'il fournissait à l'origine.

Le saviez-vous ?

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Wattisère est une centrale villageoise animée par un groupe de citoyens motivés souhaitant participer activement à la mise en œuvre d'une transition énergétique sur un territoire défini de Tullins à Vinay, de part et d'autre de l'Isère soit une vingtaine de communes, en produisant

localement de l'énergie renouvelable.
Wattisère est structuré en SAS (Société par Actions Simplifiée), doté d'une gouvernance participative sur le modèle «une personne = une voix». Les membres actifs sont bénévoles. Ils se répartissent le travail au sein de plusieurs commissions ou équipes de travail : technique, finances, communications … tous les talents sont les bienvenus.

http://www.wattisere.centralesvillageoises.fr/

Chaque citoyen, collectivité publique, ou même société privée peut devenir actionnaire de Wattisère.
Pour proposer son toit à équiper, il faut être actionnaire … et avoir un toit bien ensoleillé.
Plus d'informations en recherchant «wattisère» sur votre navigateur.

Atout Cras et la commune ont participé au Téléthon

Il y a au moins une section d'Atout Cras qui peut encore fonctionner durant le confinement, c'est l'activité «boulangerie & viennoiseries « ! Comme l'an dernier, nous avons participé au Téléthon avec la vente de pains, de pognes et de brioches de Saint Genix. La mairie a financé l'ensemble des matières premières destinées à la confection des différents produits. A noter cette fois-ci une nouveauté : le pain aux céréales. Les recettes de la vente (plus de 900€) sont entièrement reversées à l'AFM (association française contre les myopathies), qui pilote le Téléthon.

Comme à chaque cuisson nos «mitrons attitrés» Annie, Dominique et Michel ont mené de bout en bout les opérations durant deux jours. Vendredi transport des fagots près du four à pain puis rassemblement des matières premières et inventaire des matériels nécessaires à la confection des articles; ensuite dans l'après-midi, pétrissage de la pâte, façonnage et préchauffage du four. Et pour clore la journée, une première cuisson de pains et une seconde de viennoiseries. Samedi à partir de six heures, à nouveau chauffage du four, préparation des produits suivie de deux nouvelles fournées.
Des odeurs bien caractéristiques se sont répandues au-delà du four à pain communal, vendredi soir et samedi matin.

Comme pour les cuissons précédentes la vente s'est faite à partir de 10h30. L'étal fut vide bien avant midi : l'engouement des connaisseurs pour ces produits naturels de bonne qualité a fait vite disparaître le contenu des quatre cuissons.

Atout Cras !

SECTION LOISIRS

En cette fin d'année, nous aurions aimé vous raconter les péripéties du programme que nous avions concocté avec tant de joie: le Jardin « Zen », le Château de Roussillon, la Ferme aux papillons, le Fort Barraux, le Château du Touvet, le Vercors, la Savoie, le repas « grenouilles », etc.
Mais voilà, la Covid nous a mis des bâtons dans les roues…Plus de sorties….Plus d'après- midi récréatif….
Mais notre groupe « ne perd pas le fil », comme dirait Bruel…
Nous restons en contact par téléphone, par mail, par des rencontres « masquées » lors de nos promenades individuelles…
Nous espérons que, si tout le monde est raisonnable et responsable, nous pourrons bientôt retrouver ces moments de plaisir.

Inès Giry : 06 89 96 79 80

Anne-Marie Michel : 04 76 07 04 08

Alors, si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas nous contacter.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une très bonne année 2021 !!!!

SECTIONS GYM & YOGA

Malgré le contexte sanitaire, notre coach sportive Patricia envoie via le net le programme des 2 cours de gymnastique.
Et Frédérique, enseignante de yoga-méditation propose avec plaisir des séances de méditation sur plateforme téléphonique le mardi de 18h30 à 19h15.
Nous vous souhaitons de vivre en forme cette période étrange.
Et vous retrouver en forme en 2021 !

LES KARATEKAS N'ONT PAS FROID AUX YEUX

Après plusieurs semaines d'interruption de leur activité, les karatékas Crâlins ont pu retrouver le chemin du dojo pour s'entraîner. S'entraîner ? Oui, mais pas encore dans le dojo. Si la porte reste close, la cour de l'école maternelle est devenue leur terrain d'entraînement pour quelques semaines et avec l'autorisation de la municipalité. Les séances n'ont plus lieu en soirée pour des raisons évidentes, mais le week-end. Après un mois à s'entraîner uniquement en visioconférence, le retour en présentiel est le bienvenu. Les sourires en disent long sur le fait que le numérique ne peut pas se substituer aux liens tissés lors d'entraînements collectifs. Et si les quelques séances du week-end ne peuvent prétendre préparer des athlètes comme les programmes auxquels ils étaient habitués, ils ont ramené une dynamique entre les pratiquants qui ont pu partager à nouveau le goût de l'effort, même quand le thermomètre oscille autour du zéro.

La suite ? Elle dépendra des conditions sanitaires bien sûr. Nous attendons les consignes du gouvernement pour un retour prochain en salle. Les karatékas devront donc continuer à porter bonnets et doudounes à l'entraînement d'ici là. Quant aux échéances à venir (examens, compétitions, etc.) - elles sont encore bien loin. Le plus important sera de pouvoir reprendre une pratique sportive régulière en toute sécurité, activité essentielle en particulier pour les jeunes.

LE GRAND SOU DES ECOLES

Comme toujours nous sommes fidèles au but et valeurs du Sou. A savoir créer des moments de partage intergénérationnels, proposer des ventes addictives, partager des moments agréables ensemble. Ceci afin de réunir des fonds pour que les enfants des écoles de Cras et de Morette puissent bénéficier d'activités proposées par les enseignantes.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

L'année 2020 avait bien commencé avec encore une nouveauté : la première vente de fromages. Grâce à vos nombreuses commandes, cela a été une belle réussite et comme vous nous en avez redemandé, nous avons renouvelé la vente cet automne... Et on espère bien relancer la saison de la raclette, fondue et tartiflette début 2021!
Mais bon, le « méchant virus » a contrecarré nos autres plans…Nous sommes bien déçus car nous avions prévu de fêter Noël comme l'hiver dernier…
Soyons optimistes et croyons que les projets non réalisés cette année le seront en 2021 et notamment la fête d'été.
Merci de votre soutien.
Passez de bonnes fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous !

A très bientôt.
L'Equipe du Grand Sou des Ecoles de Cras-Morette.

ASSOCIATION NATURE ET PROTECTION DE CRAS

Nature et Protection de Cras (NPC) est une association historique fondée en 1984 lorsque notre commune a dû faire face à un projet de carrière dans le Marais. L'association n'a pas eu d'activité en 2020. En effet, nous ne sommes pas très nombreux, … mais nous sommes prêts à accueillir tout craline ou cralin motivés pour la faire redémarrer ! Venez nous rejoindre, les sujets ne manquent pas : vie du marais, biodiversité, …

A ce sujet, les frelons asiatiques sont arrivés à Cras, et ont attaqué cet automne les ruches de certains de nos apiculteurs. Le frelon asiatique n'a pour l'instant pas de prédateur, et ils peuvent causer de gros dégâts aux cheptels d'abeilles déjà fragilisés par les conditions d'existence actuels (dérèglement climatique, ondes électromagnétiques, produits chimiques de l'agriculture, parasites comme le varroa …). Les abeilles sauvages sont désormais reconnues comme espèce en voie de disparition. Les abeilles domestiquées connaissent des taux de mortalité très élevés qui contraignent les apiculteurs à une lutte permanente pour conserver leurs ruches.

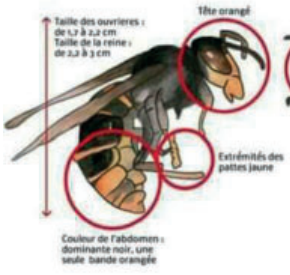

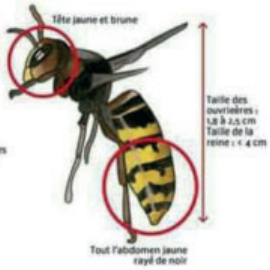

Nature & Protection : 06 87 13 39 87

en bref

HORAIRES DE LA POSTE DE TULLINS

La poste de Tullins vous accueille :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Jeudi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h00

- Samedi de 9h00 à 12h00

LIGNE D'ECOUTE A LA MAISON INTERCOMMUNALE DES FAMILLES

La maison intercommunale des familles de la communauté de communes met en place une ligne d'écoute pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants du territoire (tout public) en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement…) : 04 56 33 30 20 du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. L'appel permet d'obtenir un rendez-vous gratuit avec un psychologue. Les échanges sont confidentiels et anonymes.

L'hiver n'est pas la saison propice à l'observation du frelon asiatique, mais l'absence de feuillage dans les arbres permet parfois de localiser les nids qui sont abandonnés durant l'hiver. Ils ressemblent à de très gros nids de guêpes, ronds et pouvant atteindre 80 cm de haut, parfois localisés au ras du sol ou sous les charpentes. Pendant l'hiver, les futures reines vivent enterrées, avant de contribuer à la création d'un nouveau nid au printemps. Si le printemps ou l'été prochain, vous voyez des nids sur Cras ou dans les environs, prévenez-nous ou prévenez la mairie. En effet, il faut détruire ces nids, mais ce ne doit pas être fait seul, car cela comporte des risques …

ASSOCIATION L'AUTRE

Nous espérons que vous allez bien pendant cette période difficile, ainsi que vos proches. Comme depuis plus de 20 ans, nous récoltons des fonds pour aider une structure au Burkina Faso : La Maison Du Cœur. 40 enfants habitent de façon permanente à La Maison Du Cœur, et une aide alimentaire et scolaire est apportée à 150 femmes avec leurs enfants.

A Ouagadougou :

1€ = 3 repas par enfant,
18€ = un panier de fruits et légumes pour 40 enfants,
76€ = scolarité d'un enfant en primaire par an.

Cette année nous n'avons pas pu organiser notre traditionnel Riz Sauce, nous avons donc lancé une cagnotte en ligne : https://www.helloasso.com/associations/association-l-autre.

https://assoclautre.wixsite.com/lautre

Nous n'aidons pas exclusivement la MAISON DU COEUR, si vous connaissez quelqu'un qui a besoin d'aide ou si vous aimeriez aider une association particulière, n'hésitez pas à nous en parler !

en détail

CENTRE DE TEST COVID 19

TULLINS

- Laboratoire Oriade-Novial
- Pharmacie Aubret
- Bus itinérant (20 décembre au matin, lieu à préciser)

VINAY

- Bus itinérant (20 décembre après midi, lieu à préciser)

SAINT MARCELLIN

- Laboratoire Oriade-Novial

Plus d'informations sur le site officiel de la région Auvergne Rhône Alpes

NOTRE HISTOIRE : CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La Covid 19 nous a obligés, pour la seconde fois de l'année, à organiser une cérémonie en petit comité au monument aux morts. Seul notre porte-drapeau attitré ainsi qu'une délégation du conseil municipal étaient présents. Lors de cette cérémonie, l'accent fut mis sur le choix et l'inhumation du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe en 1920. En effet, il y a 100 ans, huit cercueils de soldats français non identifiés morts durant la Grande Guerre dans les régions où se déroulèrent les combats les plus meurtriers : en Flandres, en Artois, dans la Somme, en Île-de-France, au Chemin des Dames, en Champagne, à Verdun et en Lorraine, furent réunis dans une «chapelle ardente» à Verdun. Un soldat du rang désigna l'un des huit cercueils en déposant sur l'un d'eux un bouquet d'œillets rouges. Ce «soldat inconnu» devint le représentant de tous ces braves morts pour la France. Il fut définitivement inhumé sous l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1920. Depuis 1923, une flamme est présente en permanence au centre de la stèle du Soldat Inconnu. Appelée la Flamme du Souvenir, elle est ravivée chaque soir lors d'une cérémonie organisée par les associations d'anciens combattants.

Un hommage solennel fut aussi rendu à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. La ministre déléguée Geneviève Darrieussecq, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants rappela, dans son message destiné à cette cérémonie, que «*Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage… que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.*»

le saviez vous

Auguste Thin, soldat de deuxième classe au 132ème régiment d'infanterie eut la lourde responsabilité de choisir le cercueil du Soldat Inconnu. Il le désigna comme suit : «*Il me vint une pensée simple. J'appartiens au 6e corps. En additionnant les chiffres de mon régiment, le 132, c'est également le chiffre 6 que je retiens. Ma décision est prise : ce sera le sixième cercueil que je rencontrerai.*»